

**LA PRÉTENDUE  
VIE DE JEANNE D'ARC  
DE M. ANATOLE FRANCE**

**MONUMENT DE CYNISME SECTAIRE**

par

**JEAN-BAPTISTE-JOSEPH AYROLES**  
1910

Conduisez votre travail, en sorte que ce grand fait de la Pucelle non seulement ne soit pas amoindri par les coups des ennemis de la religion ; mais en sorte plus constant et plus éclatant.

*Sic procedat opera tua, ut hæc tota causa ab hostium religionis ictibus,  
non invulnerata modo, sed confirmata et auctior emergat.*

(Bref *Rem tu amplam* de Sa Sainteté Léon XIII  
à l'auteur de *la Vraie Jeanne d'Arc*)

*Nihil obstat.*

Burdigalæ, 22 Martii 1910.  
N. BASSIBEY, can. hon.,  
censor ex officio.

*IMPRIMATUR*

Burdigalæ die 25 Martii 1910.  
† Paulus Card. ANDRIEU,  
Arch. Burdigalensis.

## AVANT-PROPOS

Dans la vingt-huitième édition de sa prétendue *Vie de Jeanne d'Arc*, M. Anatole France se vante de ce que les hagiographes – lisez les écrivains catholiques – n'ont pu découvrir aucune erreur, aucune inexactitude flagrante dans son œuvre. Il a fallu que leur sévérité se contentât de quelques inadvertances et de quelques fautes d'impression. Il ajoute : « Quels flatteurs auraient pu mieux caresser de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse » (Préf. LXXXVI).

M. France a pris à tâche de décourager la critique par le nombre et l'énormité des contre-vérités qu'il y aurait à relever dans son œuvre. Comment faire un choix au milieu de tant de faussetés tantôt patentes, tantôt insinuées par un persiflage patelin qui est le ton général de la prétendue vie ?

La France, et l'on peut dire le monde, ont célébré par des fêtes inouïes l'élévation de la Bienheureuse sur les autels. C'est une réponse. Elle dit le cas qui a été fait et que mérite un ouvrage qui tendait à l'empêcher. Mais des réponses plus directes ont été faites dans les revues et les journaux non seulement en France, mais à l'étranger. La plus remarquable est peut-être celle de M. Andrew Lang, un des écrivains les plus connus au-delà du Détroit. Sa conscience d'honnête protestant avait signalé dans une première édition : 1° des inexactitudes peut-être sans précédents chez les historiens ; 2° de fréquentes et singulières contradictions. M. France n'a vu là *que de louables scrupules à l'endroit de ses références*, et il a maintenu à peu de choses près, *l'abondante série de ses inexactitudes matérielles et de ses contradictions*, ainsi que le lui reproche le critique anglais<sup>1</sup>.

Cette manière de résumer les critiques et d'en tenir compte expliquera que je résume crûment dans le titre même, ce que la suite justifiera surabondamment, j'espère. Dans *l'Univers*, dans la

---

<sup>1</sup> *La Jeanne d'Arc de M. Anatole France*, par M. Andrew Lang. *Avant-propos*, Perrin et Cie. La grande Revue Romaine la *Civiltà catolica* par la plume du R. P. Zocchi a publié d'excellents articles, depuis réunis en brochures sur Jeanne d'Arc, où est signalé l'arbitraire de M. France.

*Revue des Sciences ecclésiastiques*, mais principalement dans les *Etudes* du 20 avril 1909, j'ai publié des extraits de notes qu'à cause de leur abondance même, il était difficile d'ordonner. Je l'avais comme promis, on me le demande. Le retard n'est pas sans donner quelque opportunité à mon travail.

Le pays est enfin saisi de la question de vie ou de mort, de la question scolaire. M. France, membre de l'Académie, est au point de vue littéraire, le premier représentant des méthodes et des doctrines des manuels condamnés par Nos Seigneurs les Evêques, dénoncés si éloquemment du haut de la tribune française. Est-il membre des Loges maçonniques ? Je l'ignore, mais certainement il est le propagateur des doctrines les plus extrêmes de la secte. – Avant d'en souiller la plus belle page de nos annales, il les avait enseignées dans de perfides romans. D'après les comptes rendus qui en ont été faits – prêtre, ce n'est pas à ces sortes de lectures que j'emploie mon temps -, d'après les comptes rendus que j'en ai lus, sous un titre banal ou bizarre, comme *l'Orme du Mail*, ou *la Rôtisserie de la reine Pédauque*, dans une fable vulgaire, telle que la rencontre de personnages sous un arbre de promenade publique, *l'Orme du Mail*, ou de scènes impossibles dans une auberge borgne, *la Rôtisserie de la reine Pédauque*, c'est la guerre à toute croyance, à tout ce qui sert de base à la société, la négation même de toute différence essentielle entre le bien et le mal, un scepticisme universel. Le monde n'a de bon que ce qu'il peut fournir de matière ou de prétexte aux phrases des beaux esprits. Ses livres me font mal, écrit un critique, et cependant je les lis, et j'ai tort. Les récentes discussions sur les manuels scolaires ont établi que tel était le dernier mot de la morale de l'école soi-disant neutre.

Seul, le christianisme intégral peut arrêter un chambardement universel, qui menace de plonger le monde dans une barbarie pire que toutes celles que l'on connaît : tous les instincts égoïstes et meurtriers seront déchaînés, et seront armés pour nuire de tous les engins de la civilisation matérielle la plus avancée. Voilà pourquoi Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, est le grand ennemi de la secte maçonnique, de ses tenants, et de M. France. « *On connaît de suite*, écrit un critique du mérite de M. René Doumic, *que M. France a un*

*grand ennemi... et c'est le christianisme... »* et un peu plus loin : « *Aristocrate jusqu'au bout des ongles, il répugne à une religion qui consacre l'éminente dignité des pauvres* »<sup>1</sup>.

Or, qu'est la Bienheureuse Pucelle, sinon le christianisme prouvé une fois de plus, enseigné par un fait aussi plein de charmes que lumineux ? Qui ne voit pas l'Homme-Dieu dans la Pucelle ne la connaît pas. A-t-elle cessé de lui attribuer tout ce qu'il y avait de bon dans sa personne et dans ses œuvres ? C'est Jésus-Christ consacrant à nouveau l'éminente dignité des petits et des humbles. Une des plus belles figures des annales humaines, la plus belle peut-être après celles que la foi fait un devoir au chrétien d'excepter, est une petite paysanne qui ne sait ni A ni B, et n'a reçu d'autre formation que celle que Jésus-Christ par son Eglise départ à ses croyants les plus dénués d'avantages terrestres.

*Ecrasons l'infâme*, ce fut le cri du père de l'impiété moderne. Sous une forme adoucie : *Le cléricalisme voilà l'ennemi* a la même signification. La maçonnerie veut substituer à la religion de Jésus-Christ et de ses saints le culte de ses grands hommes. Les manuels scolaires qu'elle dicte assignent la place d'honneur à Voltaire. C'est Voltaire que M. France veut continuer sous une forme moins répugnante, et avec des apparences historiques, en racontant la suite d'une vie que dans sa prose Voltaire n'a fait qu'effleurer, et que dans son poème, il a voulu noyer dans un tel bourbier de luxure et d'impiété, que l'enfer y trouverait des leçons, écrivait l'auteur des *Erreurs de M. de Voltaire*. Pour M. France, les vingt-un chants de bestialités de l'infâme *Pucelle* sont de *petits vers dans lesquels Voltaire raille sur Jeanne d'Arc les moines fripons et leurs dupes*. Son Dictionnaire philosophique renferme en trois pages plus de vérités solides et de sentiments généreux qu'on n'en trouve en certains gros ouvrages où Voltaire est insulté en jargon de sacristie<sup>2</sup> (Préf. LXII).

<sup>1</sup> *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1908, p. 449, 453.

<sup>2</sup> Le jargon de M. de Voltaire, quand il parle de ceux qui avaient le tort de ne pas l'admirer, sent tout autre lieu que la sacristie. Jean-Jacques Rousseau est un chien enragé né du chien de Diogène et de la chienne d'Erostrate. Les Français, pour lui, les Welches, sont – excusez lecteur – la chiasse du genre humain. Il serait facile de tirer de ses écrits un gros volume dans cet attique jargon.

Ce que l'on trouve dans le *Dictionnaire philosophique*, c'est que la Pucelle est une MALHEUREUSE IDIOTE qui rendit de grands services au royaume et au roi. Elle faisait des prédictions du côté de Dunois, en même temps que le berger du Gévaudan en faisait auprès de Xaintrailles : elle fut brûlée par quarante prêtres français. D'après l'*Essai sur les mœurs*, Baudricourt la cueillit dans un cabaret de Vaucouleurs et l'endoctrina : elle fut condamnée par Cauchon et cinq évêques français. Ailleurs, Voltaire compte pour la XVIII<sup>e</sup> sottise du père Nonnotte, l'auteur des *Erreurs de M. de Voltaire*, d'avoir avancé que, d'après le procès, la Pucelle n'avait que dix-sept ans, tandis que ce même procès lui en donnerait vingt-sept. *L'idiote, la dupe ou la complice de la fraude de Baudricourt* aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. Charles VII rétablit sa mémoire assez honorée par son supplice même.

C'est, si je ne me trompe, tout ce que dans sa prose Voltaire a ajouté sur la Bienheureuse à la scélératesse rimée qu'il a osé intituler la *Pucelle*. Il a appliqué à la Libératrice la double règle qu'il a suivie toute sa vie, et qu'il a prescrite à ses disciples de tous les temps. Le 21 octobre 1736, il écrivait à Thiériot son factotum, son porte-voix parmi les adeptes :

*Le mensonge est un vice quand il fait du mal : C'EST UNE VERTU QUAND IL FAIT DU BIEN. SOYEZ PLUS VERTUEUX QUE JAMAIS. IL FAUT MENTIR COMME UN DIABLE, NON PAS TIMIDEMENT, NON PAS POUR UN TEMPS, MAIS HARDIMENT ET TOUJOURS. MENTEZ, MES AMIS (Œuvres complètes, édition Dupont, t. LVII, p. 127).* Il formulait la seconde, quand le 29 février 1757, il écrivait à son disciple préféré, d'Alembert : ÉCLAIREZ ET MÉPRISEZ LE GENRE HUMAIN. (Ibid., t. LIV, p. 36.)

Fidèle à la double règle dans l'appréciation que l'on vient de lire, M. France l'a-t-il été dans son livre tout entier ? Nous mettrons le lecteur en état d'en juger.

Fils de Messire Arouet, notaire royal au Châtelet, Voltaire

---

Voir la *Vie de Voltaire*, par le chanoine Maynard. L'on ne saurait trop la conseiller à ceux qui veulent voir peint par lui même, le dernier des hommes, par le cœur, ainsi que le qualifiait sa nièce, et comme sa fille adoptive, la dame Denys.

s'appelait Arouet. Le nom paternel lui parut sans doute d'une consonance grêle, sèche, gutturale. Il le rejeta pour prendre celui plus ample et plus euphonique de Voltaire. M. France a-t-il voulu pousser l'imitation jusque-là ? D'après Vapereau, il est né Jacques Thibault, fils du libraire Thibault.

M. Thibault voulut que son fils reçût une excellente éducation chrétienne, puisque, d'après Vapereau, le jeune Thibault termina ses hautes classes au collège Stanislas, et qu'il les aurait commencées au petit séminaire de Paris, ai-je lu ailleurs. — C'est donc pour bafouer les sentiments dont vécut la vraie France, pour bafouer celle qui en est la plus belle personnification, que M. Thibault aurait pris le nom d'Anatole France !! L'on n'est ni plus osé, ni plus modeste.

La secte n'a rien épargné pour répandre la caricature de la figure qui la jette dans de vraies convulsions. La presse qui reçoit ses ordres l'annonça à grand fracas, les librairies de province en furent inondées, la renommée littéraire de l'auteur lui valut dès la première heure des lecteurs désireux de lire en bon style une histoire qui ne laisse personne indifférent. Si cette vogue a été éphémère, et est tombée auprès du public sérieux, la secte possède des moyens pour imposer d'office la malsaine production. Par ordre de je ne sais quel ministre de la Guerre, elle doit se trouver dans les bibliothèques des régiments, et sans doute aussi des lycées. On la donne en prix, dit-on, dans les lycées et les écoles de l'Etat. Rien d'étonnant, quand on sait que les enfants des écoles primaires sont forcés d'avalier les mêmes poisons dans les manuels mis entre leurs mains. Périssent la France plutôt que de la voir rester chrétienne.

Mettre à nu les procédés de l'un des chefs les plus marquants de l'impiété du jour, c'est donner une idée de ceux de la plèbe moins lettrée et plus grossière. L'impiété prétend se débarrasser du christianisme par la science, par la raison, la critique, les faits. Quelle est sous sa plume la valeur de tous ces grands mots ? M. France va nous en fournir une démonstration vraiment typique.

Que faut-il penser de l'érudition de M. France et quel est son respect du lecteur ? Comment prouve-t-il que, jusqu'à lui, per-

sonne n'a compris Jeanne d'Arc ? Ses procédés pour se débarrasser de tous les monuments qui nous la font si bien connaître, le procès de condamnation, de réhabilitation, les chroniques, le XV<sup>e</sup> siècle, tout entier. Le personnage qu'il a rêvé sous le nom de Jeanne d'Arc. Par quels moyens il cherche à annuler la guerrière et ses exploits. Les nombreux et très graves défauts dont il charge celle qu'il appelle hypocritement la sainte, et avec elle les saintes qui lui ressemblent. La science ecclésiastique de M. France. Avec un épilogue, c'est la suite du livre tout entier,



## CHAPITRE PREMIER : DE L'ÉRUDITION DE M. FRANCE ET DE SON RESPECT DU LECTEUR

CE QU'IL SAIT DE LATIN, SES BÉVUES EN GÉOGRAPHIE, EN CHRONOLOGIE. SES PARADES D'ÉRUDITION EN DEHORS DU SUJET. LE CYNISME DE SES RÉFÉRENCES.

I. M. France se donne les airs d'universel savoir, et cherche à le montrer. Il pousse des pointes en dehors de son sujet. Le bas de ses pages est criblé de références avec un scrupule de renvois au tome, à la page, parfois à l'édition. Il est particulièrement versé dans les sciences ecclésiastiques. Dogme, discipline, hagiographie, histoire ecclésiastique, rien ne lui est étranger. Quel jugement en porter ? Les sources de la science ecclésiastique, un grand nombre de documents de l'histoire de la Bienheureuse sont en latin. M. France connaît-il le latin ?

Que l'Académie me pardonne de dévoiler un fait probablement unique dans ses annales, et que je voudrais cacher à l'étranger si un intérêt supérieur ne me forçait à l'établir. M. France sait le latin moins bien qu'un médiocre élève de troisième. Il a voulu analyser et parfois traduire le traité de Gerson *de Puellâ*. Analyse et traduction sont une suite de contresens et de non-sens. Je ne puis qu'en donner quelques exemples entre des centaines d'autres.

Le chancelier ne veut pas que l'on juge l'extraordinaire jeune fille d'après les racontars dictés par les divers sentiments qu'elle excite. Si de divers côtés *on émet, on fait divers jugements, divers récits, par bavardage, par légèreté, pour donner le change, par perfide exagération, par haine, c'est le cas de se rappeler l'adage de Caton : il n'est pas en notre pouvoir de gouverner les langues*. SI MULTI MULTA LOQUUNTUR ET REFERUNT, PRO GARRULITATE SUA ET LEVITATE, AUT DOLOSITATE, AUT ALIO SINISTRO FAVORE, AUT ODIO, SUBVENIT ILLUD CATONIS : ARBITRII NOSTRI NON EST QUOD QUISQUE LOQUATUR (*Procès*, III, 302).

M. France traduit : « Si plusieurs apportent divers témoignages sur son caquet (de la Pucelle), sa légèreté, son astuce, c'est le cas d'alléguer cet adage de Caton : Nos arbitres, ce n'est pas ce que

chacun dit » (sic) (I, 231).

Ainsi ce que Gerson dit du public bavard, léger, railleur, haïeux, d'après l'académicien il l'attribuerait à la sainte fille, qu'il présenterait comme le contraire de ce que les témoins nous la peignent : réservée, modeste, parlant peu ; calomnie que M. France prend à son compte, ainsi que nous le verrons. Un professeur dirait au malheureux écolier qui se serait rendu coupable de ces épais contresens : Le *sua* de *garrulitate* aurait dû vous avertir qu'il s'agit de ceux qui *multa loquuntur*, sans quoi il faudrait *ejus*. Que faites-vous de *sinistro favore aut odio* ? Ce serait donc la Pucelle qui se déprécierait, qui se haïrait ! Comme cela ne cadre pas avec le sens que vous avez forgé, vous l'omettez. *Arbitrii* n'est pas le pluriel d'*arbiter* qui est *arbitri* : mais bien le génitif d'*arbitrium* ; si c'était, comme vous l'imaginez à tort, un pluriel, il faudrait *non sunt* au lieu de *non est*. Et puis, quel français : *Nos arbitres, ce n'est pas ce que chacun dit*. Le vôtre est ordinairement meilleur ». Ainsi parlerait le régent de grammaire.

Gerson continue. Dans les matières sur lesquelles l'Eglise ne s'est pas prononcée, il est permis d'avoir des sentiments différents, pourvu qu'on les produise avec modestie, et non avec un esprit contentieux et de contradiction. L'Apôtre défend au serviteur de Dieu d'être litigieux. Telle, dit-il, n'est pas notre coutume. EST TAMEN ARBITRII NOSTRI QUID CREDATUR, AUT TENEATUR, SERVATA MODESTIA ET CONTRADICTIONE SEU SEDITIONE PROCUL PULSATA, QUIA DICIT APOSTOLUS NON OPORTET SERVUM DEI LITIGARE. NOS, INQUIT, TALEM CONSUETUDINEM NON HABEMUS.

M. France ne voit là que la colossale bourde qui est à mille lieues de la pensée de Gerson : *Il ne faut pas mettre en cause le serviteur de Dieu*.

Encore quelques exemples pour prouver que tout est à l'avant, et semble incroyable chez un académicien. Aux preuves déjà données de la mission divine de la Pucelle, Gerson veut *qu'on ajoute les quatre avis qu'elle donne dans l'ordre civil et religieux. Le premier concerne le roi et les princes du sang, le second les milices du roi et des communes, le troisième le clergé, le quatrième, la mission de la Pucelle*. SUPERRADDUNTUR QUATUOR CIVILIA ET THEOLOGICA DOCUMENTA

(*Procès*, III, 303).

Sans sourciller, M. France lui fait dire : TIRONS *des enseignements premièrement pour le roi, et les princes du sang*, etc. (I, 383). C'est-à-dire que les avis de l'envoyée du ciel deviennent des conclusions de l'auteur du mémoire.

Gerson n'insiste que sur le quatrième avis : « *La faveur divine patente dans la Pucelle.... doit être reçue avec humilité, dans un esprit de prière et de reconnaissance. Chacun par la subvention de ses biens doit libéralement contribuer à l'obtention de la fin voulue de tous, pour que la paix habite son foyer, et que délivrés par Dieu de la main de nos ennemis, nous le servirions dans la sainteté et la justice, tous les jours de notre vie* ».

M. France voit dans ce passage la pensée suivante : *Que chacun contribue par la subvention de ses biens temporels à l'instauration de la paix dans son lit de justice* (I, 384). — Il a voulu traduire : *liberali temporaliū subventionē ; quilibet laboret in idipsum, quatenus veniat pax in cubili suo* (*Procès* III, 304).

L'instauration de la paix dans son lit de justice ! Qu'est-ce que cela peut vouloir dire ? Que vient faire ici le lit de la justice ? Le mot *justitia* ne vient que deux lignes plus loin, dans une incise entièrement différente de celle qui se termine par *cubili suo*. M. France ignore que *cubile*, comme notre mot *foyer*, signifie métaphoriquement le domicile, la maison de famille, le chez soi. Ce n'est pas du lit de la justice qu'il s'agit ici. Quand elle est couchée, la paix ne règne guère. *In cubili suo* se rapporte à *quilibet laboret* comme l'indique le *suo* et le bon sens. Chacun doit travailler pour que la paix revienne dans sa demeure, d'où elle était bannie par le brigandage qui faisait du pays une caverne de pillards.

Il n'a pas mieux compris le traité de Gelu *de Puellā*, que celui de Gerson. Conformément à la méthode scolastique, dont M. France a grand tort de se moquer, l'archevêque d'Embrun commence par mettre en avant les raisons opposées à l'opinion qu'il veut faire prévaloir. C'est ainsi que se demandant si dans les préparatifs de la guerre, il faut suivre les raisons de la prudence humaine plutôt que les conseils de la Pucelle, il allègue qu'il ne faut pas tenter Dieu, etc. Pour ne pas l'avoir compris, notre pauvre latiniste lui attribue une réponse qu'il appelle *bicéphale* (I, 177). Sans

doute, dit l'apologiste, la prudence demande que l'on prépare les approvisionnements de l'armée, des armements, etc. – Certes, la Pucelle était loin d'y contredire – mais même en ce cas, quand elle émet un sentiment ferme, son avis doit prévaloir. « *Lorsque la sagesse divine veut agir principalement par elle-même, la sagesse humaine doit s'anéantir et s'humilier... Voilà pourquoi nous disons que c'est le conseil de la Pucelle qui doit être demandé, cherché principalement et avant celui de tous les autres* ». C'est la conclusion du mémoire (*Vraie Jeanne d'Arc*, I, p. 51).

Ignorance du latin, ou mauvaise foi et impiété, voici ce que devient chez M. France le sens de l'Écriture Sainte qu'il aime à citer. Ne prétend-il pas justifier et même glorifier les actes les plus odieux de Cauchon par l'exemple de saint Paul : « Il (Cauchon) trouvait sa justification, et même sa louange dans ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : *Je ne vous ai point fait tort, mais j'ai usé de finesse pour vous surprendre*, EGO NON GRAVAVI VOS, SED CUM ESSEM ASTUTUS DOLO VOS CEPI (II, *Corint.*, XII. 6). – C'est dans son tome II, p. 246, que l'écrivain pousse l'impunité jusqu'à mettre le grand Apôtre sur le même rang que l'évêque, qu'ailleurs il appelle un audacieux scélérat (Préf. LV) ; qu'il attribue à ce même Apôtre de se vanter d'être rusé, astucieux, *astutus* et de s'en vanter devant ceux qu'il aurait dupés !!! L'impudence s'unirait à l'astuce ; mais l'impudence est du côté de celui que pareille énormité n'a pas averti qu'encore ici il prenait l'objection pour la réponse. Les Juifs pour entraver la prédication de l'Apôtre le disaient intéressé et astucieux. Il a réfuté la première calomnie et il se résume par ces mots : *soit, je ne vous ai pas été à charge*, et il propose la seconde qu'il repousse en ces termes indignés : *Est-ce que je vous ai circonvenus par quelqu'un de mes envoyés... Est-ce que Tite vous a circonvenus ?* NUMQUID PER ALIQUEM EORUM QUOS MISI AD VOS CIRCUMVENI ? ...*Numquid Titus vos circumvenit...* Il avait dit précédemment : NEMINEM CIRCUMVENIMUS. *Nous n'avons circonvenu personne* (VIII, 2).

C'est le sens des phrases les plus simples qui est perverti par M. France. Marguerie, un des assesseurs de Cauchon, dépose à la réhabilitation que l'accusée, malgré sa jeunesse, était fort avisée dans ses réponses : *Juvenis, licet multum cauta in suis responsionibus*. M.

France lui fait dire qu'elle était TRÈS RUSÉE (II, 374). Lorsque les témoins témoignent que la femme La Rousse était HONNÊTE, PROBE, *bonesta, proba*, ils veulent dire qu'elle était bonne femme, c'est-à-dire riche (I, 51).

En voilà assez sur la manière dont M. France entend les textes latins. Un mot sur ce que deviennent sous sa plume la géographie et la chronologie.

**II.** M. France reproche au Moyen Age d'avoir ignoré les cartes géographiques. Assertion qui ne prouve que son ignorance ou sa mauvaise foi, question que le lecteur est obligé de se poser bien des fois en le lisant. Nous en possédons aujourd'hui de bien faites ; mais M. France en use peu : il a, dit-il, visité très soigneusement les lieux théâtres des événements qu'il raconte ; il a négligé de voir de quel côté s'y lève et s'y couche le soleil, puisqu'il écrit que *Domrémy se trouvait pris entre le Barrois et la Champagne au levant, la Lorraine au couchant* (I, 20) ; que le Bois-Chênu est à l'est de *Domrémy* (I, 11). Juste le contraire.

Il a dû visiter La Charité, mais il a négligé de considérer la direction de la Loire, car il place la ville en *aval d'Orléans*, à la suite de Meung et de Beaugency (I, 423). L'erreur qui aurait fait hausser les épaules à un primaire, après s'être étalée dans 27 éditions, a disparu de la 28<sup>e</sup>, me fait observer un ami. Rien ne le forçait à situer Talmont, abbaye, dont le titulaire était Pierre de Versailles, Bénédictin, un des examinateurs de Jeanne à Poitiers, et l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Il la place dans le diocèse de Laon, en pays soumis à l'Anglais : elle n'en était guère qu'à cent lieues et plus, puisque Talmont est dans le diocèse de Luçon, pays resté toujours fidèle au parti national. A la page 197, II, Montfaucon, aujourd'hui Villequier, est dit être de la Brie, à la page 199, du Berry. Si je me croyais aussi sûr de ma mémoire que M. France affecte de l'être de la sienne, je dirais que le château de Mehun-sur-Sèvres ne *s'élevait pas sur un rocher qui regarde la ville* (II, 93) : mais je m'abstiens ; il y a tant d'autres erreurs plus graves et non douteuses à signaler.

La chronologie est encore plus défectueuse que la géographie.

Le récit du voyage de la Bienheureuse à Nancy commence ainsi : « *Le duc de Lorraine, Charles II, venait de jouer un bien vilain tour à son cousin et ami le duc de Bethford en donnant Isabelle, sa fille aînée, héritière de Lorraine, à René, second fils de Madame Yolande, reine de Sicile* (I, 104). Le tour était joué depuis dix ans. Le mariage avait été stipulé très solennellement, à la grande joie des seigneurs Lorrains et Barrois, le 20 mars 1429, par le traité de Foug, et avait été célébré à Nancy le 20 octobre 1420.

En mémoire du baptême de Clovis la nuit de Noël 496, la vieille France saluait ses rois à leur entrée dans les villes des cris *Noël ! Noël !* : cri qui fait pâlir tous nos *vivats*, car il signifie Dieu est avec nous. M. France place le Baptême dans la semaine de la Passion (I. 59). Il y fait chanter le *Veni Creator* qui n'est devenu liturgique que plusieurs siècles après.

L'on dit en chiffres ronds que la Guyenne a été possédée par les Anglais durant trois siècles. Eléonore de Guyenne la portait en dot à Henri Plantagenet en 1154, et elle ne devenait française que par la victoire de Castillon, 1453. M. France nous dit qu'à l'arrivée de Jeanne les Anglais en étaient maîtres depuis deux cents ans (I, 24).

Parlant de la Commission instituée par Calixte III, M. France écrit *qu'on se garda d'appeler le seigneur archevêque de Rouen, Messire Raoul Roussel, qui avait pourtant siégé au côté de Mgr de Beauvais* (II, 448). Il y avait une excellente raison de ne pas appeler Raoul Roussel : le rescrit de Calixte III est daté du 10 juin 1455, et Raoul Roussel est mort... le 31 décembre 1452 !! L'archevêque de Rouen, lors de la réhabilitation, était le Cardinal d'Estouteville, qui a tant contribué à faire entreprendre la grave affaire de la réhabilitation. Il résidait à Rome, et faisait administrer le diocèse par des évêques *in partibus* qui conféraient les sacrements d'ordre épiscopal, tandis qu'un grand vicaire était chargé des affaires de juridiction.

M. France se trompe jusque sur la date de la réhabilitation. Il la place au 17 juin (II, 451), elle eut lieu le 7 juillet 1456. Nous aurons à signaler d'autres erreurs de chronologie qui tiennent plus au cœur du sujet. Brouillé avec la chronologie et la géographie,

ces deux yeux de l'histoire, M. France fait parade, dans des sujets, qui ne tiennent que de loin ou même pas du tout à l'histoire de la Bienheureuse, d'une érudition qui lui a peu coûté, car elle est fausse et de fantaisie.

**III.** Parlant des lettres de Machet que la mort a empêché le docte Père Denifle de tirer de l'inédit, il les qualifie de *cicéronniennes*. Il suffit de les ouvrir (fonds Latins, 8577, Bib. nat.), pour se convaincre que rien n'est moins cicéronien, que le latin est pleinement moyenâgeux. A la fin d'un des exemplaires authentiques du procès de réhabilitation (fs latins, 5976), se trouve un poème sur la Pucelle, qui n'est pas sans valeur historique. M. France prétend que le poète invoque les muses *ausonniennes*. Or, il n'y a d'invocation que la suivante :

*Virgo Dei Mater, lux pravia, dirige dextram,  
ingeniumque meum*

« O Vierge, Mère de Dieu, soyez mon flambeau, le guide de ma plume et mon inspiration ».

Parmi les pairs ecclésiastiques qui firent défaut au sacre de Reims, il indique dans les premières éditions, l'évêque de Chaumont, où il n'y eut jamais d'évêché. L'erreur a disparu de la vingthuitième ; il énumère les évêchés-pairies, et il omet celui que, dans le cas, il était plus intéressant de rappeler, Beauvais, à raison de son titulaire, qui n'était autre que Cauchon.

*Gerson retiré à Lyon, maintenant accablé de tristesse et de misère, instruisait les enfants* (I, 380). Les années les plus calmes et les plus heureuses du célèbre Chancelier furent les dix ans qu'il passa à Lyon, auprès de son frère, prieur des Célestins, qui pourvoyait à ses besoins. A son défaut, la ville n'eût pas laissé dans la misère un homme de pareil mérite. Chaque année, il composait un ou plusieurs de ces traités spirituels si estimés, qui lui ont valu le titre de *pieux Gerson*. Ce qu'il enseignait aux enfants, c'était la science des sciences, le catéchisme. Il vécut à Lyon, avec une telle édification, un tel renom d'homme de Dieu, que, durant des années, son tombeau fut fréquenté et honoré comme le tombeau d'un saint.

Jacques Gelu, lit-on ailleurs, vivait dans son archevêché, *moins en évêque qu'en hermite*. Or, non seulement Gelu visitait son diocèse, il prenait une part active aux grandes affaires de son temps, si bien qu'il mourut en Italie, en travaillant à un rapprochement entre l'Assemblée de Bâle et Eugène IV.

M. France sait bien que tout manque à la plupart des lecteurs pour vérifier ses assertions et les références qu'il prodigue avec un luxe apparent d'exactitude : ils n'ont ni le temps, ni le goût, ni les livres. Il faudrait des mois passés à la Bibliothèque nationale ; aussi il les traite à peu près comme une nourrice son bébé, tant il leur sert de vrais contes ; avec cette différence que la nourrice ne déploie pas ce semblant d'érudition par lequel le fabuliste essaie de les éblouir.

Il lui plaît d'imaginer qu'à la suite de Patay, le connétable voulut faire enlever la Libératrice ; il va jusqu'à nommer celui qu'il avait chargé d'exécuter le coup. « *Il chargea de l'entreprise un homme à lui, Andrieu de Beaumont* ». *Comme il avait manqué le chambellan* (La Trémoille), *il manqua la Pucelle* (I, 442). Comme garant d'un fait dont pas un contemporain n'a parlé, il cite avec indication de la page, le *Journal du siège*, Jean Chartier, Gruel, Monstrelet. Non seulement il n'y a pas un mot qui prouve ou insinue le fait, mais on y lit au contraire que les seigneurs, et la Pucelle elle-même, s'efforcèrent inutilement de faire rentrer le capitaine breton en grâce auprès du roi.

A la page qui suit pareil conte sur le connétable, l'auteur attribue à la Pucelle une bévue dont elle est fort innocente, mais qui en suppose une de sa part qui n'est pas petite. Il n'est pas plus heureux dans l'intelligence du texte français que nous allons citer, que dans l'intelligence des textes latins. On se demande ce qui lui a pu faire pervertir à ce point un texte que le contexte rend évident.

Voici le texte tel que le cite Quicherat auquel la référence nous renvoie. « *Le duc de Bretagne envoya son confesseur vers la jeune fille pour l'interroger si c'était de par Dieu qu'elle était venue pour secourir le roi. La jeune fille lui répondit que oui. Alors le confesseur dit : S'il en est ainsi, Mgr le duc de Bretagne est disposé à venir aider le roi de son service et il nommait*



le duc son droit seigneur... Alors, la jeune fille dit au confesseur que le duc n'était pas son droit seigneur, car le roi était son droit seigneur». Sur quoi M. France écrit : « *La petite sainte commit une étrange méprise : elle crut que Frère Yves (le confesseur) avait dit que le duc de Bretagne était son droit seigneur à elle, comme à lui. Ce qui aurait été vraiment hors de sens* » (I, 444). C'est fort vrai, mais jamais la Pucelle ne l'a ainsi entendu. *Droit seigneur*, signifie le suzerain, et c'était avec beaucoup d'à-propos que la Bienheureuse rappelait que Charles VII était le suzerain du duc de Bretagne, hésitant entre le parti anglais et français, et se déclarant tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. Le sens grammatical déjà suffisamment clair, surtout quand on se rappelle que la Pucelle était Lorraine, devient évident lorsqu'après avoir dit que le roi était *le droit seigneur*, elle ajoute : *que le duc ne devrait pas avoir raisonnablement attendu si longtemps pour envoyer ses gens aider le roi de leur service*. C'était se plaindre que le vassal fût trop lent à rendre au suzerain, au droit seigneur, le service féodal qu'il lui devait. L'étrange méprise est du côté de celui qui la voit là où il n'y a qu'un acte de très bonne politique.

M. France ne pervertit pas seulement les textes anciens ; il prétend s'appuyer sur des auteurs modernes qui ne disent pas ce qu'il leur attribue, ou même disent le contraire. A propos d'un rapprochement irrévérencieux fait par un écuyer bourguignon entre la Bienheureuse et une certaine dame d'Or, M. France nous dit : « *Madame d'Or, haute comme une botte avait rempli l'emploi de sottie (baladine, folle), auprès de Mgr Philippe* », et il renvoie à Siméon Luce. Voici ce qu'on lit à la page indiquée :

« *Il y avait à la cour voluptueuse du duc de Bourgogne, une sorte de baladine d'une beauté, d'une adresse et d'une puissance athlétique incomparables. Ce qui l'avait surtout rendue célèbre, c'était l'opulence de sa chevelure dont les tresses dénouées la couvraient presque entière, et flamboyaient sous le regard avec des effets d'or fluide. Aussi l'avait-on surnommée Madame d'Or. Philippe le Bon, qui semble en avoir été épris, prenait grand plaisir à la faire figurer dans ses fêtes..., et l'on a supposé qu'elle peut très bien n'avoir pas été étrangère à la fondation du fameux ordre de la Toison d'Or* ». (Jeanne d'Arc à Domremy, p. CLXXIV-V).

Démonstration de ce que valent les références de M. France,

c'est aussi une preuve de l'accord de la libre pensée, quand elle veut expliquer Jeanne d'Arc, et des divagations auxquelles elle se livre. Les exemples abondent, en voici un nouveau :

Après avoir dit de la femme La Rousse que les qualifications *proba, honesta* signifient riche, M. France poursuit : « *Elle avait assez d'argent pour en prêter quelquefois à ses concitoyens... Dans son auberge, logeaient soldats, moines, marchands et pèlerins. Certains la soupçonnaient de donner asile à des femmes de mauvaise vie, et il y a apparence qu'elle ne logeait pas que d'honnêtes femmes* » (I, 81). La référence nous renvoie à Siméon Luce qui parle ainsi de la femme La Rousse, et, par suite, de son auberge :

*Quatre témoins oculaires attestèrent en 1456 la parfaite honnêteté de la femme Larousse, et la bonne renommée dont elle jouissait. Ensuite, nous avons trouvé un acte de 1412, d'où il résulte que cette femme, mariée à Jean Waldaires, avait prêté de l'argent à plusieurs de ses compatriotes suspects au duc de Lorraine, à raison de leur attachement au roi de France.*

On voit comment M. Siméon Luce justifie ce que M. France débite sur l'auberge de la femme La Rousse. D'après le texte de Siméon Luce, c'est en 1412, l'année de la naissance de la Bienheureuse, que La Rousse aurait fait ce prêt ; M. France suppose un état d'aisance habituel qui persévérerait 14 ou 15 ans après. Siméon Luce produit le document aux pièces justificatives (287-289), et il en résulte non pas que La Rousse prêtait, mais qu'elle avait une hypothèque sur une propriété que le duc de Lorraine voulait confisquer. Or l'hypothèque ne suppose pas toujours un prêt d'argent : elle peut provenir d'un arrangement de famille, ou de toute autre cause. M. Luce affirme qu'elle prêtait à plusieurs de ses compatriotes. L'acte nous fait connaître qu'ils appartenaient à une seule et même famille : c'étaient Colin, Colard son fils, et Catherine sa femme. C'est absolument comme dans la fable : *Les femmes et le secret*. Il n'y avait qu'un œuf le matin, le soir il y en avait cent. C'est l'application justifiée d'un adage allégué par M. France contre les témoins de la résurrection de l'enfant de Lagny.

Il y aurait lieu de l'appliquer souvent, en particulier lorsqu'il écrit et répète que d'Aulon, *le plus pauvre écuyer du royaume, appartenait entièrement au sire de La Trémoille* (I, 294), *qu'il vivait du sire de La*

*Trémoille* (II, 235). M. Andrew Lang réfute longuement cette assertion. Le très sympathique maître d'hôtel de la Pucelle, qui avait des appointements du roi, n'a eu recours à des emprunts auprès de La Trémoille, que neuf mois après la mort de celle qu'il servit si loyalement, afin de payer la rançon de la captivité qu'il avait encourue pour avoir voulu lui rester fidèle dans le péril. La référence renvoie à la déposition de Dunois, où il n'est question ni de la pauvreté, ni des emprunts de d'Aulon, mais où il est dit le plus sage et le plus probe des preux.

Le consciencieux publiciste anglais est indulgent plutôt que sévère, lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de chapitre qui ne donne lieu à une demi-douzaine de rectifications pareilles : ce qui lui fait porter cette appréciation générale pleine de spirituel humour :

*« C'est M. France, et non point Jeanne d'Arc qui est dans un perpétuel état d'hallucination. Ce n'est pas que l'éminent écrivain ait des visions de saints ou d'anges ; ses visions à lui consistent en ce qu'il aperçoit sur les pages imprimées des auteurs qu'il consulte des arrangements de lettres dépourvues de toute réalité objective et visibles seulement pour lui seul... Apercevant ces mots et ces phrases HALLUCINATOIRES, il les consigne dans son livre... Après quoi – DE MÊME QUE FONT toujours les personnes hallucinées, il s'obstine dans sa croyance et ses visions..., si bien qu'il est parfaitement de bonne foi en nous renvoyant à ces sources : mais pour nous qui ne voyons dans les pages que ce qui est réellement imprimé, force nous est de constater que la source en question ne contient pas ces phrases hallucinatoires (p.113-114, *La Jeanne d'Arc* de M. Anatole France, Librairie Perrin, Paris).*

C'est dire en termes pleins d'une courtoise malice que M. France a appliqué parfaitement la double loi du maître : *il faut mentir hardiment et toujours : éclairer et mépriser le genre humain.*

## CHAPITRE II : JEANNE D'ARC INCOMPRISE JUSQU'A M. FRANCE

POURQUOI LE RATIONALISME DU DERNIER SIÈCLE A COMPRIS ET N'A PAS COMPRIS JEANNE D'ARC. — INCOHÉRENCES DE LA LIBRE PENSÉE. — AFFIRMER QUE JEANNE D'ARC N'A ÉTÉ CONNUE DE SON VIVANT QUE PAR DES FABLES EST LA SUPPRESSION DE L'HISTOIRE. — SIGNIFICATION DES MOTS SANS CRITIQUE, FAITS HAGIOGRAPHIQUES, THÉOLOGIQUES. — L'À-PRIORI ABSURDE DE LA LIBRE PENSÉE EN HISTOIRE. — LES FAITS SURNATURELS CONSIDÉRÉS DANS LEUR MATÉRIALITÉ SONT DE L'ORDRE NATUREL. — LA LIBRE PENSÉE ADMET DES MIRACLES IMPOSSIBLES. — SA MÉTHODE EST ANTISCIENTIFIQUE.

*« Il a fallu quatre cents ans pour avoir sur Jeanne d'Arc les illuminations d'un Quicherat et d'un Henri Martin ; il a fallu trois siècles de monarchie absolue, la Réforme, la Révolution, les guerres de la République et de l'Empire, et le néo-catholicisme sentimental des hommes de 48. C'est à travers tant de prismes brillants, sous tant de teintes superposées que les historiens romantiques et les paléographes généreux ont découvert la figure de Jeanne d'Arc (préf. I, 111).*

Quicherat, Henri Martin auraient donc découvert la figure de Jeanne d'Arc ? Mais nullement. Cet honneur est réservé uniquement à M. France. Ces libres penseurs empreints de spiritualisme l'ont moins connue que les catholiques de nos jours. Qui donc l'a dit ? M. France lui-même, quinze pages plus haut (XXXVIII).

*Les libres penseurs empreints pour la plupart de spiritualisme, se refusant à reconnaître en Jeanne non seulement cet automatisme qui détermine les actes d'une voyante comme elle, non seulement les influences d'une hallucination perpétuelle, mais jusqu'aux suggestions de l'esprit religieux, ont été amenés à exagérer jusqu'à l'absurde les facultés intellectuelles de cette enfant, et lui attribuer ridiculement des talents militaires, à substituer à la naïve merveille du XV<sup>e</sup> siècle un phénomène polytechnique. De telles dispositions se remarquent chez l'honnête et savant Quicherat. Les historiens catholiques de notre temps sont plus dans le vrai, en faisant de la Pucelle une sainte. Si bien qu'il y aurait lieu de se demander quelle est la plus étrangement travestie de toutes les Jeanne d'Arc, ou leur miraculeuse patronne de la France chrétienne, ou la druidesse romantique, la canonnière patriote des républicains, s'il ne s'était pas trouvé un Père Jésuite pour faire une Jeanne d'Arc ultramontaine*

(XXXVII-VIII).

Ainsi donc, pour comprendre Jeanne d'Arc, il faut être dépouillé de toute teinte de spiritualisme, pour légère qu'elle soit, telle que le fut celle des rationalistes du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un Quicherat, d'un Henri Martin, d'un Voltaire même qui professait qu'une horloge aussi compliquée et aussi bien montée que l'est le monde supposait un horloger. D'ailleurs, rebelles au miracle, ils refusaient au suprême horloger le pouvoir et le droit de toucher à l'horloge une fois montée, de suspendre l'effet d'une pièce ou de la compléter. Ils n'ont pas vu dans la Libératrice un automate inconscient: ils ont préféré voir dans la merveilleuse jeune fille un *phénomène polytechnique*.

Il y a plaisir à voir la libre pensée s'égorger de ses propres mains. Contre le phénomène polytechnique du rationalisme, M. France a raison. Le phénomène polytechnique ne se produit ni sans culture, ni dans le sexe féminin, et la Bienheureuse ne sait ni A, ni B, et en dehors de ce qui tient à sa mission, elle est la simplicité même. Le *phénomène polytechnique* dans de telles conditions est une dérogation aux lois de la nature, un miracle.

Quant à la solution de M. France, sans faire à l'abject matérialisme l'honneur d'une réfutation dont ce n'est pas le lieu, un automate tel que l'incomparable jeune fille est-il dans l'ordre de la nature ? Dame nature en produit-elle souvent de pareils ? D'où lui vient ce déterminisme qui produit de tels effets ? Ces effets, les actes de la Bienheureuse, M. France les nie, et prétend que nous ne les connaissons pas ; ce sont des fables. « *En somme, la Pucelle ne fut connue de son vivant que par des fables. Les plus anciens chroniqueurs, bien incapables de faire œuvre de critique, rapportent les légendes de la première heure* (Préf. XXXIX).

Mais n'est-ce pas une dérogation à toutes les lois de la nature, et si l'impossible et l'absurde pouvaient être appelés miracle, quel miracle !

Charles VII, dans les lettres par lesquelles il annonce aux villes de son royaume les triomphes qui relèvent sa cause, parle de la part qui revient à la Pucelle ; il fait plus. Pour reconnaître des services qu'il déclare au-dessus de toute récompense, il confère à sa

pauvre famille des lettres de noblesse exceptionnelles, puisque la noblesse sera transmise même par les femmes qui auront dans leurs veines du sang de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée ; Domremy-Greux, l'humble village, berceau de la Bienheureuse, sera à perpétuité exempt de tout impôt. Le privilège exista jusqu'à la veille de la Révolution : *Fables, légendes de la première heure*.

Le premier secrétaire du roi, Alain Chartier, son chambellan, le sénéchal du Berry, Perceval de Boulainvilliers, écrivent des lettres pendant que la Libératrice marche de triomphes en triomphes. De Bruges, capitale des Etats de Flandre du duc de Bourgogne, le noble Vénitien Pancrace Justigniani mande à son père les nouvelles si extraordinaires qui lui arrivent de France : *Légendes, fables de la première heure*.

Gerson, Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, le clerc de Spire écrivent des traités sur ce qui se passe en France. Ils raisonnent sur *des fables et des légendes de la première heure*.

Par ses réponses à Rouen, la Bienheureuse nous a donné la moins suspecte des autobiographies ; et nous avons huit lettres qu'elle a dictées : *Fables, légendes de la première heure*.

Trois ans après le supplice, dans une lettre au roi d'Angleterre, Bethford énumère les provinces qu'un suppôt d'enfer, du nom de la Pucelle, a arrachées à la domination britannique : *Fable, légende de la première heure*.

Vingt-cinq ans après le supplice, trente-quatre témoins, qui ont vécu la plupart quotidiennement avec la Bienheureuse, nous révèlent ce qu'elle fut au lieu d'origine. Nous connaissons la guerrière par cinquante-cinq témoins qui ont combattu à ses côtés, ou l'ont vue à Orléans, sur les champs de bataille ; l'ont reçue dans leurs maisons ; trente-cinq témoins nous font connaître la martyre : ce sont les greffiers, l'appariteur, des assesseurs de Cauchon, ceux qui l'ont vue et entendue au cimetière Saint-Ouen, l'ont vue sur le bûcher. Ces cent vingt témoins déposent sous la foi du serment : *Fables, légendes*.

Tous ces documents de provenance si différente, dont les auteurs pour la plupart ne se sont jamais vus, ni rencontrés, bien d'autres encore que l'on pourrait citer, ne nous rapportent que des

légendes et des fables !! Ils seraient d'accord pour nous affirmer un fait qui jeta dans la stupeur tous les royaumes de la chrétienté, qui, d'après la Cour d'Angleterre, retentit dans presque tout l'univers : une jeune fille en quelques mois a sauvé la France regardée comme perdue ; et pareil fait serait une fable et une légende I ! Bien plus, à y regarder de près, ils s'accordent dans l'ensemble sur le caractère de l'héroïne. Elle est simple, naïve, et cependant pleine d'un bon sens primesautier, et ce caractère est celui de ses réponses à Rouen et de ses lettres. La conclusion serait qu'il n'y a plus d'histoire et qu'il faut renoncer à rien savoir du passé : ce serait la négation de toute raison, et il ne nous resterait qu'à nous plonger dans un scepticisme hébété.

La vérité est, comme l'a dit le cardinal Pie, que la Libératrice nous est connue avec une certitude, non seulement historique, mais juridique, grâce au double procès, et aux pièces officielles qui proclament ses mérites au-dessus de toute récompense.

Les chroniqueurs, dit M. France, étaient incapables de toute critique. Il renferme le même sens dans des expressions telles que celles-ci : *ce sont là des faits hagiographiques, des faits théologiques, pour ainsi dire, plutôt que des vérités naturelles* (Préf., XXVIII). Cela veut dire : ce sont des faits à travers lesquels l'on voit transpirer le surnaturel, qui supposent l'intervention d'un principe supérieur aux forces de la nature. Les chroniqueurs qui les rapportent montrent qu'ils sont dénués de critique.

Le manque de critique n'est pas du côté de ceux qui rapportent des faits patents, dûment attestés, mais du côté de ceux qui les nient en vertu d'un principe *à priori*, arbitraire, nullement prouvé ; or telle est l'attitude de la libre pensée en présence des faits qui impliquent la présence d'un agent supérieur aux forces de la nature. D'une voix unanime, elle pose comme le premier de tous les axiomes : Cet agent n'existe pas, ou s'il existe, il s'est interdit d'agir. Le miracle, le surnaturel, n'existe pas ? Mais c'est la question même, et la question vitale pour le genre humain, devant laquelle toutes les autres s'effacent.

L'athée qui ne jugerait pas digne de réponse le cerveau fêlé qui lui dirait sérieusement que toutes les pièces d'un train se sont

formées et agencées d'elles-mêmes, et que le train s'ébranle, marche, s'arrête et s'ébranle ensuite, sans qu'une intelligence ait présidé et préside à cet agencement et à cette marche, l'athée n'est-il pas incomparablement plus indigne de réponse lorsqu'il prétend que les parties qui composent la machine du monde, si parfaites en elles-mêmes, et si bien engrenées entre elles, se sont formées et agencées d'elles-mêmes, et que la machine marche sans déraillement, sans qu'un suprême ordonnateur ait présidé et préside à sa confection et à son roulement ? Est-il moins absurde le déiste rationaliste qui refuse au suprême artisan ce qu'il ne refuse pas au constructeur d'une vulgaire machine, la puissance de suspendre l'effet d'un rouage, de le suppléer ? C'est le miracle. Pas de législateur qui ne puisse et parfois ne doive déroger aux lois qu'il a établies, et l'auteur des lois qui régissent le monde ne le pourrait pas ! Tel est l'absurde *à priori* d'où partent les négateurs du miracle, les libres-penseurs. Ils vont à l'encontre de la croyance du genre humain, qui partout et toujours, a cru à la possibilité et à l'existence du miracle.

Par le fait, qu'ils le veuillent ou non, ils admettent une dérogation aux lois de la nature, mais une dérogation absurde, et par là même impossible. Les faits surnaturels dont il est ici question sont des faits sensibles, tombant sous les sens, et considérés dans leur *matérialité*, ce sont des faits de l'ordre naturel : le surnaturel n'en ressort parfois que par la constatation d'autres faits également sensibles, et de l'ordre naturel *matériellement* considérés. Une paysanne dit aux bords de la Meuse : Je conduirai à Reims le Dauphin qui, présentement, n'est que le roi de Bourges. Est-ce propos de folle ou d'inspirée ? Le fait est identiquement le même. Baudricourt pensa d'abord que c'était propos de folle. L'événement lui prouva que c'était propos d'inspirée. Qu'une armée obéisse à une jeune paysanne ou à un général, le fait est également sensible, et matériellement considéré n'est pas plus l'un que l'autre de l'ordre surnaturel. Les nier *à priori*, c'est supposer que les milliers de témoins qui les ont vus durant des semaines, ont été soudainement hallucinés, par milliers ; ce qui est une dérogation aux lois de la nature ; ou bien que sans aucun intérêt, sans s'être en-



tendus, ils ont eu tous le vouloir identique de nous tromper ; ce qui n'est pas moins en opposition avec les lois de nature.

Il est à remarquer que dans l'espèce, les témoins entendus à la réhabilitation, et même la plupart des chroniqueurs se bornent à rapporter les faits, sans les qualifier. Ils laissent à ceux auxquels ils les exposent d'en chercher l'explication. En cela, ils diffèrent de la libre pensée qui les passe sous silence, les altère, les révoque en doute, en vertu de l'*à priori* anti-scientifique qui lui fait supposer ce qui est en question. Au lieu d'accommoder la théorie aux faits, la libre pensée veut accommoder les faits à une théorie préconçue et arbitraire. Quoi de plus contraire à la loi si justement prônée aujourd'hui pour toutes les sciences basées sur l'observation ? L'histoire en tant qu'elle est une science est éminemment du nombre.

Pour mieux étendre les faits sur son lit de Procuste, M. France s'attaque aux monuments qui nous les ont transmis. Par quels procédés ? Nous allons le montrer.

### CHAPITRE III : DÉNIGREMENT DU PROCÈS DE CONDAMNATION

LOUER POUR MIEUX DÉNIGRER. — CONTRADICTIONS. — INSIGNE FAUSSETÉ SUR LA MÉMOIRE DE LA BIENHEUREUSE. — BRUTAL DÉMENTI À UNE PIÈCE JURIDIQUE. — ASSERTIONS CALOMNIEUSES PUISÉES DANS LE FACTUM UNIVERSELLEMENT REJETÉ DE D'ESTIVET — OU AVANCÉES SANS PREUVES. — CYNIQUE DÉFENSE DES ACTES POSTHUMES. — APPRÉCIATION DE TOUT POINT CONTRAIRE DE L'EVERDY QUE M. FRANCE MET AU NOMBRE DE SES MAÎTRES.

« *Tout le monde sait*, dit M. France, *le prix des réponses de la Pucelle... Elles sont d'une héroïque sincérité, et le plus souvent d'une clarté limpide.*

Commencer par louer pour dénigrer plus à l'aise est un tour connu de tous les détracteurs. Voici comment M. France retire cette apparente concession.

*Cependant il ne faut pas tout prendre à la lettre. Jeanne qui ne regardait pas l'évêque, ni le promoteur comme ses juges, n'était pas assez simple pour dire la vérité entière. C'était déjà de sa part beaucoup de candeur de les avertir qu'ils ne sauraient pas tout. Il faut reconnaître aussi qu'elle manquait étrangement de mémoire. Je sais bien qu'un greffier admirait qu'elle se rappelât exactement au bout de quinze jours ce qu'elle avait répondu à l'interrogatoire. C'est possible, bien qu'elle variât quelquefois dans ses idées. Il n'en est pas moins certain qu'il ne lui restait après un an qu'un souvenir confus de certains faits considérables de sa vie. Enfin ses hallucinations la mettaient le plus souvent hors d'état de discerner le vrai du faux (Préf. II, III).*

Comme art de falsifier, c'est parfait. Sans m'arrêter à le faire ressortir, je me demande comment celle que ses hallucinations mettent le PLUS SOUVENT hors d'état de discerner le vrai du faux peut le PLUS SOUVENT faire des réponses d'une CLARTÉ limpide, et comment une hallucinée qui le PLUS SOUVENT est hors d'état de discerner le vrai du faux peut faire des réponses que tout le monde estime de grand prix. L'assurance avec laquelle M. France écrit : *Il faut convenir qu'elle manquait étrangement de mémoire* est renversante si quelque chose pouvait étonner sous sa plume. Il n'y a qu'une voix parmi les témoins pour dire que la mémoire de l'accusée était merveilleuse. Le greffier, dont M. France rapporte fort inexactement la déposition, n'était pas un greffier quelconque : c'était le greffier

principal, Manchon, celui qui tint constamment la plume. Son témoignage que Jeanne avait une mémoire de toute excellence, *maximam habebat MEMORIAM* (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, 164) est celui, parmi beaucoup d'autres, du chanoine Caval, une créature des Anglais, un ami de Cauchon. Dans sa déposition embarrassée, il n'y a guère à retenir que le témoignage suivant : « *Elle avait une mémoire très extraordinaire, HABEBAT MULTUM BONAM MEMORIAM. Souvent il lui arrivait de dire : Je vous ai déjà répondu en ces termes, et elle ordonnait au greffier de chercher le jour où elle l'avait fait. L'on trouvait exactement sa réponse, sans rien de plus, rien de moins. Ce qui m'émerveillait dans une jeune fille* » (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, 94).

Le lieutenant du roi, Pierre Daron, affirmait tenir des assistants que parfois, elle disait : « *Tel jour, ou il y a huit jours, la même question m'a été adressée, et voici quelle a été ma réponse. Le second greffier, Bois-Guillaume, s'étant avisé de le contester, on eut recours au procès-verbal qui lui donna raison. Jeanne toute joyeuse dit à Boisguillaume que s'il se trompait encore, elle lui tirerait les oreilles. Sa mémoire, comme ses réponses, était merveilleuse* » (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, 63).

D'après ce même Bois-Guillaume, parfois elle refusait de répondre, et se contentait de faire lire par les greffiers les réponses déjà données (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, 125).

Le Dominicain Le Sauvage, un des assesseurs, n'aimait pas à parler du procès, mais il ne pouvait se taire du sentiment d'admiration que lui avaient laissé ses réponses et l'excellence de sa mémoire (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, 441).

Grâce à cette mémoire hors ligne, elle faisait souvent corriger la rédaction défectueuse du greffier. C'est le témoignage de Jean Monnet, secrétaire particulier de Beaupère, le principal interrogateur (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, 79).

Il n'y a pas de séance où, souvent, à plusieurs reprises, elle n'ait affirmé la divinité de sa mission. Elle n'a pas été moins ferme à ne vouloir pas quitter l'habit viril sans la permission de ses saintes. Il suffit de lire le procès pour voir combien elle est d'accord avec elle-même. Ce qui vient d'être dit suffit pour qu'il soit inutile de réfuter les autres perfidies par lesquelles le dénigreur cherche à rabaisser la valeur hors prix des réponses de l'accusée. C'est par

des arguties qu'il cherche à prouver que Jeanne a varié sur des points d'ailleurs de minime importance.

M. France s'efforce de réduire à néant les réponses si lumineuses de l'accusée, et par contre, il donne toute autorité aux 70 articles du réquisitoire du promoteur, d'Estivet qu'il qualifie dans sa préface de hardi scélérat.

Ame damnée de Cauchon, son factum était si dénué de preuves, si calomnieux, si bien mis en pièces par les courtes réponses de Jeanne, qu'il fut mis de côté par Cauchon lui-même. Les douze articles envoyés à l'Université de Paris, et base de la sentence, sont tirés des prétendus aveux de l'accusée, et nullement du réquisitoire. Il fondit au *procès*, avoue Quicherat (*Aperçus nouveaux*, p. 123). Tel qu'il est couché dans l'instrument, c'est une pièce monstrueuse. Les incriminations sont renversées par les paroles mêmes produites pour les prouver, et c'est à pareille source que M. France va puiser dans une partie notable de son œuvre !

D'après lui, les calomnies du vil accusateur doivent prévaloir sur les attestations les plus juridiques. Cauchon avait, par l'intermédiaire du bailli anglais de Chaumont, Torcenay, prescrit une enquête au lieu d'origine de l'inculpée. Elle fut confiée à Gérard Petit, prévôt d'Andelot, auquel Nicolas Bailly fut adjoint comme greffier. L'enquête fut faite non seulement à Domrémy, mais encore dans cinq ou six paroisses des environs. Petit fit le voyage de Rouen pour en porter le résultat à Cauchon. Cauchon l'injuria et refusa de l'indemniser de ses frais. Pourquoi ? Petit en fit connaître la cause à un de ses compatriotes domicilié à Rouen, Jean Moreau, qui en témoigne à la réhabilitation. L'enquête n'avait fait découvrir sur la Pucelle rien que le prévôt n'eût voulu avoir été dit sur le compte de sa sœur (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, 58). Nicolas Bailly vivait lors du second procès, et fut cité. Sa déposition confirme le dire de Petit, et le corrobore par des détails qui montrent avec quel sérieux les enquêteurs s'étaient acquittés de la commission imposée (*Vraie Jeanne d'Arc*, II, 218).

A ces dépositions juridiques, M. France oppose le brutal démenti que voici : « *Qu'on n'ait recueilli ni à Vaucouleurs, ni à Domrémy, ni dans les villages voisins aucun fait à la charge de JEANNE, VOILA QUI*

N'EST NULLEMENT VRAI. BIEN AU CONTRAIRE, *on y ramassa un grand nombre d'accusations contre Jeanne, qui hantait les fées, portait dans son sein une mandragore et désobéissait à ses père et mère, etc.*, (II, 240).

Sur quoi, M. France base-t-il son catégorique : *ce n'est nullement vrai* ? Des références qu'il cite, les unes ne disent absolument rien de ce qu'elles devraient prouver ; les autres renvoient au réquisitoire de d'Estivet en taisant les dénégations de la Bienheureuse. Il renchérit même sur celui qui, de son aveu, est un audacieux scélérat. D'Estivet n'allègue ni l'enquête de Petit, ni des informations faites jusques dans la Touraine et le Berry. Quoiqu'elles ne soient mentionnées dans aucun document, M. France affirme qu'on y recueillit assez de charges *pour brûler dix hérétiques et vingt sorcières* (II, 240).

Cauchon qu'il qualifie avec d'Estivet d'*audacieux scélérat* (préf., LV) jouit auprès de lui de la même autorité que le promoteur. L'on sait qu'au procès authentique, contresigné par les greffiers, le juge prévaricateur a ajouté des pièces qui ne le sont pas... Manchon dépose que l'évêque voulut le *contraindre* – c'est son expression – de les contresigner. C'était vouloir lui imposer un faux, puisque le greffier n'avait pas assisté aux scènes dont on voulait le contraindre de se porter juridiquement le garant. D'après ces actes, le matin du supplice, Jeanne aurait fait des aveux équivalents à une rétractation de l'origine de ses voix. Dans la *Vraie Jeanne d'Arc* (V, 457-466), il a été longuement démontré que les aveux prêtés à Jeanne sont contradictoires. Pour M. France, *la pièce est irrégulière au point de vue de la procédure ; elle n'en constitue pas moins un document historique d'une authenticité certaine* (Préf., III). Sur les sept témoins allégués par Cauchon, trois vivaient encore à la réhabilitation, et ont été entendus. Aucun n'a rien dit de ce que leur attribue la pièce surajoutée. Martin Ladvenu a fait une déposition diamétralement opposée. N'importe. Le confesseur de la dernière heure, le consolateur de la martyre s'est parjuré : c'est ce prélat *audacieux scélérat* qu'il faut croire.

D'après M. France, ceux qui, à la réhabilitation ont signalé l'irrégularité *de la pièce n'ont nullement contesté le contenu de fausseté*. Or, Bréhal, dans le résumé que sous le titre de *recollectio* il a fait des

avis des théologiens consultés, écrit que ces actes posthumes n'ont aucune valeur, et sont non *avenus*. *Nullius in verba*, non *præjudicant*.

Théodore de Lellis cite ces mêmes actes pour prouver que, d'après leur teneur, la Bienheureuse n'a jamais rétracté la réalité de ses apparitions. Ce qui est vrai, mais diamétralement contraire à l'assertion de M. France, d'après lequel *cette rétractation n'offre pas l'ombre d'un doute* (Préface, IV).

En tête de ceux aux travaux desquels M. France prétend se rapporter, se trouve de l'Averdy. Ce magistrat, que son philosophie ne sauva pas de l'échafaud révolutionnaire, publia en 1790, une longue étude sur le double procès. Cette étude prend presque tout le troisième volume de la collection qui a pour titre : *Les manuscrits de la bibliothèque du roi*.

De l'Averdy termine son travail sur le procès de condamnation par l'appréciation suivante du document que son prétendu disciple affirme être un *document historique d'une authenticité certaine*.

« Une pièce aussi vicieuse doit être rayée de la mémoire des hommes et ne peut mériter aucune croyance, (p.154). Il y revient à la suite de l'étude du second procès : « Ce dernier document émané des faux des juges de la Pucelle doit disparaître pour jamais pour aller se réunir aux fausses assertions (les douze articles, le réquisitoire de d'Estivet), à la fausse cédule d'abjuration, et faire place à la vérité attestée par une foule de témoins (p. 454).

Au lecteur de juger et de qualifier.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>IMPRIMATUR.....</b>	<b>2</b>
<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE PREMIER : DE L'ERUDITION DE M. FRANCE ET DE SON RESPECT DU LECTEUR .....</b>	<b>9</b>
Ce qu'il sait de latin, ses bévues en géographie, en chronologie. Ses parades d'érudition en dehors du sujet. Le cynisme de ses références.....	9
<b>CHAPITRE II : JEANNE D'ARC INCOMPRISE JUSQU'A M. FRANCE.....</b>	<b>20</b>
Pourquoi le rationalisme du dernier siècle a compris et n'a pas compris Jeanne d'Arc. – Incohérences de la libre pensée. – Affirmer que Jeanne d'Arc n'a été connue de son vivant que par des fables est la suppression de l'histoire. – Signification des mots sans critique, faits hagiographiques, théologiques. – L'à-priori absurde de la libre pensée en histoire. – Les faits surnaturels considérés dans leur matérialité sont de l'ordre naturel. – La libre pensée admet des miracles impossibles. – Sa méthode est antiscientifique.....	20
<b>CHAPITRE III : DÉNIGREMENT DU PROCÈS DE CONDAMNATION.....</b>	<b>26</b>
Louer pour mieux dénigrer. – Contradictions. – Insigne fausseté sur la mémoire de la Bienheureuse. – Brutal démenti à une pièce juridique. – Assertions calomnieuses puisées dans le factum universellement rejeté de d'Estivet – ou avancées sans preuves. – Cynique défense des actes posthumes. – Appréciation de tout point contraire de L'Averdy que M. France met au nombre de ses maîtres.....	26
<b>CHAPITRE IV : DÉNIGREMENT DU PROCÈS DE RÉHABILITATION.....</b>	<b>31</b>
I. Rêveries et contradictions sur la reprise du procès. – Ce qui devait en détourner Calixte III. – L'impartialité de ceux qui y ont pris part injustement niée. I. Comment M. France se débarrasse des meilleurs témoins : Charlotte Boucher, Jean Luillier, les Orléanais. – Moquerie. – Contradictions. – Pasquinades sur la déposition de Dunois et de Gaucourt. – Dénigrement de la déposition de Paquerel. – Emportements contre les témoins de Rouen. – Jugement diamétralement opposé de l'Averdy.....	31
<b>CHAPITRE V : DÉNIGREMENT DES CHRONIQUES.....</b>	<b>39</b>
Leurs auteurs injustement rabaissés. I. Dénigrement de tout point injuste de la chronique de Perceval de Cagny, de la chronique dite de la Pucelle ou des deux Cousinots. – M. France diamétralement opposé à son prétendu maître Vallet de Viriville. II. Quelques fausses assertions sur la chronique de Jean Chartier, sur la composition du mystère de la délivrance d'Orléans. – Pourquoi M. France recule la date de la composition des pièces. – Excès et	

faussetés dans la critique de Monstrelet. – Si Wavrin de Forestel n'a pas vu Jeanne à Patay. – Injuste mépris des lettres de Justigniani et pourquoi ? – Par quelle absurdité M. France cherche à déprimer la valeur des documents royaux. .... 39

#### **CHAPITRE VI : LE XV<sup>e</sup> SIÈCLE D'APRÈS M. FRANCE..... 46**

I. Combien noir le tableau tracé par M. France du XV<sup>e</sup> siècle. – Les grandes choses accomplies dans la période à ce point calomniée. – Le pays à l'abri des invasions depuis la Pucelle jusqu'à la Révolution. – Combien nombreuses et terribles depuis la Révolution. – Manière honteuse dont elles sont repoussées. – Les armées du XV<sup>e</sup> siècle calomniées. II. Les plus merveilleuses découvertes d'un siècle auquel M. France dénie toute originalité. – Les œuvres scientifiques, littéraires, artistiques, d'un siècle duquel M. France les dit absentes. III. Nombreuses et magnifiques preuves de patriotisme : les dénégations effrontées et les cyniques ricanements de M. France. – Basses intentions prêtées à tous les personnages qui viennent dans son récit..... 46

#### **CHAPITRE VII : LE PERSONNAGE RÊVÉ PAR M. FRANCE SOUS LE NOM DE JEANNE D'ARC ..... 58**

I. L'hallucination, raison des merveilles accomplies par la Pucelle. – D'après M. France elle portait sur le sens le plus intime de la Bienheureuse, sur ce qui se passait autour d'elle, sur son rôle dans l'armée. – Changeante et animée du plus grand esprit de suite. – Avec cela très profonde politique, – très habile guerrière. – Elle était conduite et elle menait tout. – Jouet entre les mains des chefs et ne leur cédait jamais. II. Causes de cet état. – Les ravages des bandes pillardes dans la vallée de la Meuse. – Fantaisies saugrenues. – Suggestionnée à son insu par un prêtre. – Le mot *commende*. – Les hommes d'église dans l'histoire de la Pucelle, dans ses prophéties, ses lettres. – Elle les fréquente, et ne peut pas les supporter. – Ses Saintes ne la visitent pas durant les interrogatoires, et le Ciel dégingole alors sur sa tête. .... 58

#### **CHAPITRE VIII : LA GUERRIÈRE CYNIQUEMENT DÉPOUILLÉE DE SES EXPLOITS..... 70**

I. Multiples et patentes contradictions sur la part de la Bienheureuse dans l'expulsion des Anglais. II. *Item* sur son imprévoyance dans les choses de la guerre. – Documents contraires. – Démenti gratuit et perfide à la nuée de témoins attestant la supériorité militaire de la Bienheureuse. III. Un état du siège d'Orléans contraire à ce qu'en disent assiégeants et assiégés, et M. France lui-même. IV. Efforts de M. France pour réduire la part de la Bienheureuse dans l'expulsion des Anglais. – Les démentis des contemporains. – Impossibilité de tout relever. – Ses perfidies et ses falsifications pour lui enlever l'initiative et le succès de la prise des Tourelles. – Démenti aux documents les plus exprès sur les rapports des Orléanais et



des routiers mercenaires. V. Admirable stratégie de la Bienheureuse dans la campagne de la Loire odieusement niée. – Perfides artifices pour faire disparaître l'héroïne. – Impudente dénégation de la part prise à la victoire de Patay démentie par ses références. VI. Dénégation cynique de l'initiative de la Bienheureuse dans la campagne du Sacre. – Dangers de s'avancer dans une province anglaise au possible, confirmés par la résistance d'Auxerre et de Troyes. – Disparition dans le récit de celle que Français et Bourguignons représentent comme ayant tout conduit. Les dispositions pacifiques du roi conseillées par la Pucelle. VII. Odieuses calomnies contre le patriotisme des provinces acclamant le roi sacré miraculeusement. – Crasse ignorance de la suite des événements et de leurs causes. – Conclusion..... 70

### **CHAPITRE IX : DÉNIGREMENT CYNIQUE ET HYPOCRITE DE LA SAINTE ET DE LA SAINTETÉ ..... 95**

I. La Bienheureuse appelée la sainte pour bafouer la sainteté dans sa personne et dans ses semblables. – Inepties sur le déterminisme auquel elles obéiraient. – Rapprochements ineptes ou injurieux. – Textes pervertis pour faire de la Bienheureuse une fausse dévote, oublieuse de ses devoirs d'état. – Universellement aimée de presque tous. – Quelques rustres moqueurs précurseurs de M. France. – Tableau calomniateur de la vie de Domremy. – Ridicule méprise sur les sentiments des parents dans l'affaire des fiançailles. II. Horreur du pornographe pour la chasteté. – Dépit profond que lui cause ce nom de la Pucelle. – Il cherche à en ravalier la signification. – Il crée de toutes pièces des textes pour y glisser ses polissonneries. – Pour éclabousser la vertu qu'il n'ose nier, il invente une suite de faits de toute impossibilité. – Il surenchérit sur l'infecte fable de d'Estivet, – la travestit. – Assertion impudente. – Il veut que la réputation de celle que l'on appelait déjà la Pucelle à Domremy, eut à souffrir des démarches qu'il lui attribue. – Toutes les saintes enveloppées dans ses calomnies. – L'horreur de la chasteté dans tout l'ouvrage. III. Tous les défauts dans la sainte et ses pareilles. – Elle est superstitieuse, – impatiente, – rancunière, – avait perdu sa première douceur. – Elle est inconstante, – intéressée, – jalouse, – orgueilleuse, – menteuse, – hypocrite. IV. Les termes de mépris qui trahissent la haine qu'il lui porte, et qu'il attribue faussement à d'autres. – Il enveloppe dans son dédain sa famille, ceux qui lui ont été plus dévoués. – Ses sympathies par ceux qui l'ont traversée, même pour La Trémoille et les Anglais..... 95

### **CHAPITRE X : LA SCIENCE ECCLESIASTIQUE DE M. FRANCE ..... 110**

I. Si c'est l'enseignement catholique, ou le livre de M. France qui est œuvre d'ignorance, de sottise, de fanatisme. – L'exégète. – Le théologien. – Le canoniste. – L'hagiographe. II. Le zèle tranquille quoique ardent avec lequel il parle du clergé du XV<sup>e</sup> siècle, notamment de l'attitude du clergé français durant le procès de Rouen. – Comment il se montre au courant de l'histoire ecclésiastique du temps..... 110

**ÉPILOGUE .....117**  
**OUVRAGES DU MEME AUTEUR,..... 126**

## OUVRAGES DU MEME AUTEUR,

### réédités aux ESR

« Le Père Ayroles est l'homme le mieux renseigné que je sache au monde sur Jeanne d'Arc ». (Mgr Touchet)

« L'on ne saurait trop recommander l'ouvrage du P. Ayroles. C'est une véritable mine de documents fort bien aménagée ». (Georges Goyau)

***LA VRAIE JEANNE D'ARC***, ouvrage honoré d'un Bref de S. S. Léon XIII. 5 volumes, suivi de ***L'Université de Paris au temps de Jeanne d'Arc et la cause de sa haine contre la Libératrice***. 6 vol., 3625 p., 200 ₣

Tome I. La Pucelle devant l'Eglise de son temps.

Tome II. La Paysanne et l'Inspirée.

Tome III. La Libératrice.

Tome IV. La Vierge guerrière.

Tome V. La Martyre.

Tome VI : *L'Université de Paris au temps de Jeanne d'Arc et la cause de sa haine contre la Libératrice*.

***JEANNE D'ARC SUR LES AUTELS ET LA RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE***, 1 vol, 390 p. 25 ₣

***LES INIQUITÉS DU PROCÈS DE CONDAMNATION DE LA VÉNÉRABLE JEANNE LA PUCELLE***, 1 vol., 85 p. 9 ₣

***LA BIENHEUREUSE PUCELLE, CAPITAINE ACCOMPLI & LA VRAIE CONSTITUTION DE L'EGLISE, DEFENDUE PAR LA BIENHEUREUSE PUCELLE***, 44 p., 6 ₣